

**Arrêté temporaire n°2026/060
Portant réglementation de la circulation**

RUE DES MEUNIER (D156) à MOULINS

Le Maire de la commune de Mauléon

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment l'article R. 411-21-1

VU l'arrêté n° 079-217900794-20200525 portant délégation de signature à Monsieur Michel-Pierre DUBOIS

VU l'avis favorable du Conseil Départemental en date du 13 février 2026

CONSIDÉRANT que des travaux de réparation de tampons et de mise à niveau d'un poteau d'incendie rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 23/02/2026 au 24/03/2026 RUE DES MEUNIER (D156) à MOULINS

ARRÊTÉ

- ARTICLE 1 :** À compter du 23/02/2026 et jusqu'au 24/03/2026, RUE DES MEUNIER (D156) à MOULINS, un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation. La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.
- ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SARL BOUCHET VE.
- ARTICLE 3 :** Monsieur le Brigadier-chef principal de Police Municipale de MAULEON et Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de MAULEON sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Mauléon, le 17 février 2026
Pour le Maire empêché,
Le Maire Délégué de MOULINS,
Michel-Pierre DUBOIS



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

www.mauleon.fr

Mairie de Mauléon - Service urbanisme - B.P.32 - 79700 Mauléon
Tél.: 05 49 81 17 12 - accueil.urbanisme@mauleon.fr